

Tennis de table

Lieu de pratique : En cours de définition

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

La compétition de tennis de table est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE), sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE). Les règles officielles de la **Fédération Française de Tennis de Table (FFT)** constituent la base de référence de la discipline. Toutefois, afin de favoriser la convivialité autour de la pratique, certaines adaptations sont appliquées dans le cadre spécifique des JNSE.

Article 2 : Définition des catégories

Catégories d'âge :

- **+ de 40 ans** : catégorie ouverte exclusivement aux participants **nés en 1986 ou avant**.
- **Open** : catégorie ouverte à tous les participants sans limite d'âge.

Catégorie de sexe

- Femmes
- Hommes

Article 3 : Tournois proposés

Tournoi masculin et féminin :

Pour chaque catégorie d'âge proposée (+ de 40, Open), un tournoi par équipe est proposé se composant :

- De deux matchs en simple (Joueurs 1 des deux équipes, puis joueurs 2 des deux équipes)
- Et d'un match en double

Tournoi Mixte :

Pour chaque catégorie d'âge proposée (+ de 40, Open), un tournoi par équipe est proposé se composant :

- De deux matchs en simple (un match féminin, puis un match masculin)
- Et d'un match en double mixte

Article 4 : Composition des équipes

Une équipe comprend 2 joueurs minimum et 4 joueurs maximum.

Article 5 : Déroulement d'une épreuve et format de la compétition

La compétition se déroule sous forme de **tournoi par équipe**, réparties en **poules**.

Elle comporte :

- Une phase de qualifications
- Une phase finale à élimination directe

(Ou sous la forme d'un championnat unique, en fonction du nombre d'équipes engagées dans l'épreuve).

Déroulement d'un match :

Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets. Chaque **set** se joue **en 11 points**.

Article 6 : Classements et récompenses

À l'intérieur de chaque poule, le classement se fait de la façon suivante :

- **3 points** si victoire 3-0 après les 3 matchs
- **2 points** si victoire 2-1 après les 3 matchs
- **1 point** si défaite 2-1 après les 3 matchs
- **0 point** si défaite 3-0 après les 3 matchs
- **-1 point** par match forfait

En cas d'égalité de points au classement entre 2 équipes, le résultat de la rencontre les ayant opposées les départage.

En cas d'égalité de points au classement entre 3 équipes et plus, le classement est déterminé selon les critères suivants :

- a) Le nombre de points ayant été marqué lors des rencontres directes entre les équipes concernées
- b) La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule
- c) La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule

Article 7 : Equipements et matériel

Les balles sont **fournies par l'organisation**.

Les **raquettes** doivent être apportées par les **participants**.

Tenue sportive obligatoire adaptée à la discipline.

Article 8 : Règles de jeu et arbitrage

En cas de blessure et en l'absence de remplaçant, il est possible de faire appel à un joueur d'une autre équipe (même entreprise ou autre).

Conditions obligatoires :

1. Accord du responsable de l'équipe adverse,
2. Accord du responsable de l'équipe d'origine du joueur,
3. Validation par un officiel de l'épreuve.

Conséquence : tout match joué avec un joueur extérieur est automatiquement perdu (score équivalent à un forfait).

Les rencontres peuvent s'effectuer en **auto-arbitrage**.

Sauf spécifications particulières, les règles de la **Fédération Française de Tennis de Table** s'appliquent.

Article 9 : Sécurité et comportement

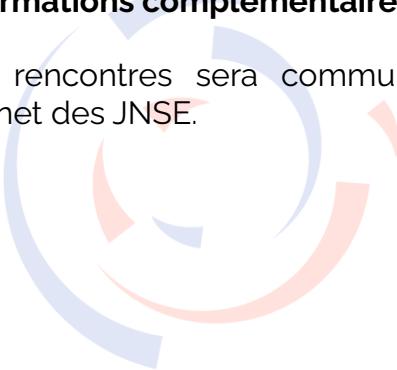
Les participants doivent respecter les valeurs du sport d'entreprise : fair-play, respect des adversaires, des officiels et du matériel.

Une attitude antisportive ou un manquement au règlement peut entraîner :

- La perte du match,
- L'exclusion du tournoi,
- Sanctions disciplinaires

Article 10 : Annexes et informations complémentaires

Le planning détaillé des rencontres sera communiqué à l'approche de la compétition sur le site Internet des JNSE.



**JEUX NATIONAUX
DU SPORT D'ENTREPRISE**

LILLE MÉTROPOLE

13 AU 17 MAI 2026